

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/12/20-1/04****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20181220-lmc100000018376-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

OBJET : Contrats ruraux (CoR).

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté fin 2016 le règlement pour les contrats ruraux. Ce dispositif contractuel prévoit d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 2000 habitants ainsi que les syndicats intercommunaux de moins de 3000 habitants.

8 contrats vous sont proposés pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Cuisy - Montgé-en-Goële - Vinantes et les communes suivantes : Andrezel, Champdeuil, Crouy-sur-Ourcq, Larchant, Monthyon, Noisy-Rudignon, Noisy-sur-École.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au dispositif « nouveau contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau contrat rural,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 21 novembre 2018, relatives à l'approbation des projets de CoR cités ci-après,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les contrats ruraux avec les communes d'Andrezel, Champdeuil, Crouy-sur-Ourcq, Larchant, Monthyon, Noisy-Rudignon, Noisy-sur-École et le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Cuisy - Montgé-en-Goële - Vinantes, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant 94 614,15 € à la commune d'Andrezel, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 72 000,00 € à la commune de Champdeuil, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 111 000,00 € à la commune de Crouy-sur-Ourcq, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Larchant, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 111 000,00 € à la commune de Monthyon, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 59 538,00 € à la commune de Noisy-Rudignon, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Noisy-sur-École, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 95 460,00 € au SIRP de Cuisy - Mongé-en-Goële - Vinantes, au titre du nouveau contrat rural,

Article 3 : d'imputer la dépense d'un montant total de 765 612,15 € au titre de l'action « Contrats communaux » - opération « contrats ruraux 2018 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne